lycée MATHIAS

**Année scolaire 2023.2024**

# FICHE D'INSCRIPTION

## 2nde Générale et Technologique

| | | |
|---|---|---|
| **NOM** | | **Régime (cocher)**<br>❒ EXTERNE<br>❒ INTERNE<br>Demi-Pensionnaire :<br>❒DP forfait 4 Jours LMJV<br>❒DP 5 Jours<br>❒DP au repas |
| **Prénom** | | |
| **Date de naissance** | | |

**LANGUE VIVANTE A**
❒ Anglais

**LANGUE VIVANTE B (1)**
❒ Allemand ❒ Espagnol ❒ Italien

**Enseignement optionnel technologique (1 choix possible)**

O Management et Gestion (1.5h/semaine)

O Santé et Social (1.5h/semaine)

O Biotechnologies (1.5h/semaine)

O Sciences et Laboratoire (1.5h/semaine)

O Atelier Artistique (2h/semaine)

O Aucune option

**Enseignement optionnel général:** (1 choix possible)

O Cinéma audiovisuel (2h)

O Education Physique et Sportive (3h)

O Section féminine Rugby (sur sélection, pour les élèves licenciées en club)

O Section escalade (sur sélection, pour les élèves licenciés en club)

O Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)

**Autre enseignement possible (1)**

O Section Euro Espagnol / SVT

O Aucune option

**(1) Cocher votre choix - ATTENTION : En vous inscrivant, vous vous engagez à suivre les enseignements que vous avez cochés.**

**DATE et SIGNATURES : le**

**L'élève** **Les Responsables Légaux**

lycée MATHIAS

# DOSSIER D'INSCRIPTION

# POUR L'ENTREE AU LYCEE : classes de 2nde générale et professionnelle

Madame, Monsieur,

Nous avons plaisir à vous accueillir au sein du Lycée Mathias. Afin de procéder aux formalités d'inscription, nous vous remercions de bien vouloir venir au lycée avec les documents demandés :

**Voie Générale et technologique : JEUDI 29 et VENDREDI 30 JUIN**
**de 8h00 à 19h00**
**Voie professionnelle (2AGORA) : LUNDI 3 JUILLET à 17h30**

Ce temps d'inscription dans l'établissement sera l'occasion de rencontrer les personnels d'encadrement :

- **Direction/CPE** : pour valider les choix d'enseignements optionnels et pour les situations particulières
- **Secrétariat** : pour les questions de transport scolaire et de bourses,
- **Vie scolaire** : pour les autorisations de sortie et le droit à l'image, les demandes d'inscription à l'internat, le règlement intérieur
- **Intendance** : pour les questions financières (demi-pension, bourses...)
- **Infirmerie** : pour toute question relative à la santé de votre enfant.

Il est absolument nécessaire de procéder à l'inscription pendant ces dates sous peine de voir l'affectation s'annuler. Seuls les responsables légaux de l'élève sont habilités à procéder à l'inscription ; l'élève ne peut pas procéder lui-même à la remise des documents. **Il est bien sûr recommandé que l'élève soit présent également**.

**Les documents à fournir lors des inscriptions :**

□ la **fiche d'inscription en seconde**
□ la **fiche administrative** fournie avec le dossier
□ photocopie de **la carte d'identité** de l'élève.
□ photocopie du Livret de famille (parents + fratrie) + jugement de divorce le cas échéant
□ **La fiche Intendance accompagnée d'un relevé d'identité bancaire** (pour tous les élèves)
□ Un **chèque de 46.20 €** (à l'ordre de l'agent comptable du Lycée Mathias) si votre enfant est demi-pensionnaire à la prestation, pour préparer son compte et sa carte ; **cela ne concerne pas les élèves au forfait ni les internes**
□ la fiche infirmerie (sous pli confidentiel)
□ la fiche de renseignements en cas d'urgence
□ la fiche **Autorisations**
□ 1 photo d'identité

***Vous trouverez ci-après des informations complémentaires ; en attendant de vous rencontrer, nous souhaitons par avance à votre enfant une rentrée réussie.***

Le Proviseur,

A. GEORGES

## TRANSPORTS SCOLAIRES

Vous êtes dans l'agglomération Chalonnaise (Chalon-sur-Saône et environs) : une inscription par internet sur le site https://www.buszoom.com/fr/ doit être effectuée pour utiliser les transports du réseau zoom
Vous êtes en dehors de l'agglomération Chalonnaise et dans les départements 21/71 : une inscription par internet sur le site https://transports.bourgognefranchecomte.fr doit être effectuée pour utiliser les transports Transco de la Région Bourgogne Franche-Comté.
Le secrétariat scolarité sera à votre disposition pendant les inscriptions pour toute question particulière.

## TARIFS D'HEBERGEMENT

Voir fiche d'information DP et Internat

## AIDES FINANCIERES

***En cas de difficultés financières, il est possible de faire appel aux fonds sociaux lycéens en s'adressant à l'assistante sociale du lycée (RDV auprès des conseillers d'éducation) ou auprès de l'Intendance. L'attribution du fonds social ne se fonde pas sur les mêmes critères que ceux des bourses.***

**Bourses départementales** : une bourse peut être attribuée par le Conseil Général de Saône-et-Loire. Le dossier est à retirer au secrétariat du lycée ou à celui de la mairie du domicile en début d'année scolaire.

**Bourses nationales** : les demandes sont effectuées en ligne du 29 mai au 5 juillet pour la rentrée de septembre 2023, et du 1er septembre au 20 octobre pour la campagne d'automne.
En cas de changement de situation familiale, il faut s'adresser au secrétariat pour faire une demande exceptionnelle.

## FOURNITURES

Les **manuels scolaires** sont prêtés gratuitement, à tous les élèves, par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.
Ils seront distribués le jour de la rentrée.
↳ **Fournitures pédagogiques :** 2nde générale : au lycée, les élèves gèrent eux-mêmes leurs outils de travail. Toutefois deux fournitures particulières sont demandées : 1 blouse en coton pour les travaux pratiques de SVT et physique chimie, et une calculatrice pour les mathématiques. Une tenue de sport est par ailleurs nécessaire.
2nde professionnelle : des fiches spécifiques pour le matériel vous seront communiquées à la rentrée.

↳ **Matériel pour l'internat : voir la fiche Trousseau Internat**

## REGLEMENT INTERIEUR

Un exemplaire du règlement intérieur vous sera communiqué à la rentrée dans le carnet de liaison; nous serons à votre disposition pendant l'inscription pour toute question relative aux règles de vie au lycée.
**Autorisation de sortie pour tous les élèves :**
En l'absence de cours et pendant les récréations, les élèves peuvent être autorisés à quitter l'établissement. Autorisation à signer lors des inscriptions auprès du service vie scolaire.

## MAISON DES LYCEENS / FOYER SOCIO-EDUCATIF

La maison des lycéens est une association des élèves du lycée qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne au lycée. Par exemple, elle contribue à l'animation d'une cafétéria, de foyers, d'espaces de vie et de détente, ainsi qu'à la mise en place de sorties ou de rencontres théâtrales, cinématographiques ou musicales.
L'adhésion à cette association est facultative mais elle est essentielle pour les élèves et leur démarche citoyenne très précieuse pour tous : voir imprimé Adhésion FSE

## DATE ET HEURE DE RENTREE

**LUNDI 4 SEPTEMBRE à 10h00**
**(Les internes de 2nde seront accueillis le même jour à 8h00)**

***Organisation de la journée*** **:**
**10h-12h00 : accueil par les professeurs principaux**
**13h45-16h00 : visite du lycée et distribution des manuels**

**Début des cours le mardi 5 septembre à 8h00 selon l'emploi du temps habituel.**

## LES OPTIONS FACULTATIVES (pour les 2ndes générales)

**Les Arts plastiques, le Cinéma-Audiovisuel, l'Education Physique et Sportive :** Ces options, d'une durée de 3h, sont conseillées en complément du tronc commun en fonction du projet et des centres d'intérêt, mais également au regard des capacités de travail de l'élève.

**Les options scientifiques ou technologiques :** Sciences et Laboratoire, Biotechnologies, Santé-Social, Management et Gestion. Elles permettent d'appréhender un champ disciplinaire spécifique et constituent un point d'appui pour le projet d'orientation de l'élève.

**La section européenne (*pré-inscription nécessaire par le collège d'origine) :***
* Euro Sciences/ Espagnol -Sciences de la Vie et de la Terre : 1h de SVT / 1h d'Espagnol

**Le BIA (Brevet d'Initiation à l'Aéronautique)** : préparation proposée en partenariat avec l'aéroclub de Champforgeuil.

## Contacts :

*Lycée Mathias – 3, place Mathias – 71 10 CHALON-SUR-SAÔNE* https://lyc-mathias-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr
*Téléphone : 03.85.97.48.00 secrétariat scolarité, Conseillères Principales d'Education ou proviseur et proviseurs-adjoints*

Lycée MATHIAS

**Année scolaire 2023-2024**

# FICHE ADMINISTRATIVE

Coller une photo d'identité

**CLASSE (intitulé de la formation) :**

- ❒ **2nde GT**
- ❒ **2nde AGORA**
- ❒ **1ère ST2S**
- ❒ **1ère STMG**
- ❒ **autre précisez : .....**

**NOM de l'élève** (en majuscule) ..... Sexe : ❒ F ❒ M

**Prénoms** (tous les prénoms dans l'ordre de l'Etat Civil).....

**Date de naissance** : .....**Lieu de naissance** : ..... **Département** : .....

☎ **Portable (Elève) OBLIGATOIRE** : .....Mail (Elève) :.....

**Nationalité** : .....

**BOURSIER** : ❒ OUI ❒ NON

## RESPONSABLE LEGAL 1 ET FINANCIER (paie les frais scolaires – RIB à fournir OBLIGATOIRE)

❒ Père ❒ Mère ❒ Autre (précisez).....

NOM :..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal :.....

☎ Domicile : ..... ☎ Travail : ..... ☎ Portable : .....

**mail (OBLIGATOIRE)** : .....

Profession : ..... ❒ occupe un emploi ❒ Chômage ❒ Retraité ❒ Sans profession

Nombre d'enfants à charge : ..... Nombre d'enfants à charge en Collège ou Lycée : .....

Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et électronique aux associations de parents d'élèves : ❒ oui ❒ non

Adresse habituelle de l'élève : ❒ OUI ❒ NON
**A contacter en priorité :** ❒ **OUI** ❒ **NON**

## RESPONSABLE LEGAL 2

❒ Père ❒ Mère ❒ Autre (précisez).....

NOM :..... PRENOM : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal :.....

☎ Domicile : ..... ☎Travail : ..... ☎ Portable : .....

**mail (OBLIGATOIRE)** : .....

Profession : ..... ❒ occupe un emploi ❒ Chômage ❒ Retraité ❒ Sans profession

Nombre d'enfants à charge : ..... Nombre d'enfants à charge en Collège ou Lycée : .....

Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et électronique aux associations de parents d'élèves : ❒ oui ❒ non

Adresse habituelle de l'élève : ❒ OUI ❒ NON
**A contacter en priorité :** ❒ **OUI** ❒ **NON**

## AUTRE PERSONNE A PREVENIR

NOM : ..... PRENOM : ..... Lien de parenté : .....

Adresse : .....

☎ Domicile : ..... ☎ : Travail : ..... ☎ Portable : .....

## EN CAS DE SEPARATION, DE DIVORCE, PRECISEZ L'ADRESSE PERSONNELLE DE L'ELEVE

❒ L'élève habite chez : .....
❒ L'élève possède sa propre adresse :
.....

*(joindre la photocopie du jugement de divorce précisant la garde des enfants)*

## ETABLISSEMENT FREQUENTE DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023 :

Nom de l'Etablissement : .....Classe fréquentée :.....

Spécialité :.....

Adresse : .....

Langue vivante 1 obligatoire : ❒ Anglais ❒ Allemand

Langue vivante 2 : ❒ Allemand ❒ Espagnol ❒ Autres :

Options : .....

Diplôme obtenu/passé en 2023: ❒ oui ❒ non si oui, lequel ? .....

**Votre enfant bénéficiait t-il d'un PAP** (Plan d'Accompagnement Personnalisé) ?

❒ oui (Merci de fournir la copie)

❒ non

## FRERES ET SŒURS (scolarisés dans un collège ou lycée public)

| Nom et Prénoms | Nom et adresse des établissements fréquentés en septembre 2023 | Classe | REGIME :<br>Interne<br>Demi-pensionnaire<br>Externe |
|---|---|---|---|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Signature de l'élève : Signature du père ou du responsable légal : Signature de la mère ou du responsable légal :

**Établissement scolaire :** LYCEE MATHIAS - CHALON/SAONE **Classe :**

ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

**Ce document contient des renseignements médicaux, merci de le transmettre à l'infirmier de l'établissement sous pli cacheté. Un courrier avec des informations médicales confidentielles sous pli cacheté à l'attention des services de secours peut également être joint à la présente :**
**courrier joint : ☐ Oui ☐ Non**

**Photo à agrafer**

# FICHE INFIRMERIE

**NOM :** ..... **Prénom :** ..... **Né(e) le :** .....

**VACCINATIONS :**
**Exclusivement** pour les élèves qui intègrent l'établissement, joindre une photocopie **nominative** des pages «Vaccinations » du carnet de santé. (article L.3111-2 du code de la santé publique).

**NOM et numéro de téléphone du médecin traitant :** .....

- **Votre enfant porte-t-il des lunettes?** ☐ Oui ☐ Non

*Si **OUI**, date de la dernière consultation chez l'ophtalmologue :*

- **Votre enfant a-t-il des problèmes d'audition connus?** ☐ Oui ☐ Non

*Si **OUI**, nom du médecin ORL qui le suit :*

- **Votre enfant suit-t-il un traitement médical régulier?** ☐ Oui ☐ Non

*Si **OUI**, lequel?:*

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un suivi particulier?** ☐ Oui ☐ Non

*(Ex. : Psychologique, pédopsychiatrique, orthophonique, kinésithérapique, ergothérapique)*
*Merci de préciser le nom du professionnel ou la structure qui suit votre enfant:*

- **Votre enfant bénéficie-t-il d'un Projet personnalisé de scolarisation (PPS)?** ☐ Oui ☐ Non
- **Votre enfant souffre-t-il d'une pathologie chronique nécessitant la mise en place d'un PAI?** ☐ Oui ☐ Non

(asthme, allergie, épilepsie, diabète, mucoviscidose, drépanocytose, traitement de longue durée)

**Dans ce cas, merci de prendre contact avec le personnel de santé de l'établissement.**

S'il a bénéficié d'un PAI l'an passé, souhaitez-vous le reconduire pour l'année scolaire à venir? ☐ Oui ☐ Non

- **Indications complémentaires sur la santé de votre enfant qu'il vous semble important de porter à la connaissance du personnel de santé de l'établissement :**

.....

**En cas d'urgence et d'obligation de transférer mon enfant dans le centre hospitalier le mieux adapté, j'autorise qu'il puisse être transporté seul dans un véhicule envoyé par le service de régulation du SAMU. Je serai très rapidement prévenu(e) de ce transfert par un personnel de l'établissement scolaire dans lequel est scolarisé mon enfant. J'assurerai sa sortie de l'hôpital.**

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus.

**Signature du responsable légal n°1** **et / ou** **Signature du responsable légal n°2**

A ..... le ..... A ..... le .....

*Vos données sont collectées par l'établissement* LYCEE MATHIAS
*Le responsable de traitement est le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et , le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève.D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données – 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur https://www.cnil.fr/fr/plaintes . Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage).*

ACADÉMIE DE DIJON
*Liberté Égalité Fraternité*

**Établissement scolaire :** LYCEE MATHIAS – Chalon-sur-Saône

**Année scolaire :** 2022 - 2023

*Document non confidentiel à remplir par les familles en chaque début d'année scolaire.*

# Fiche de renseignements en cas d'urgence

## Identité de l'élève

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Classe : .....

Adresse : .....

.....

N° de téléphone portable de l'élève majeur : .....

## Identité des responsables légaux :

**Responsable légal n°1 :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse du responsable légal n°1: .....

.....

N° de téléphone portable : .....

**Responsable légal n°2 :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse du responsable légal n°2:.....

.....

N° de téléphone portable : .....

***En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir les responsables légaux le plus rapidement possible.***

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

Nom et numéro de téléphone d'une personne susceptible de récupérer votre enfant dans le cas où vous ne pourriez pas vous déplacer (réponse obligatoire)

1 : ..... 2 : ..... 3 : .....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital ou le service de soins le mieux adapté, déterminé par le SAMU-centre 15.
Les responsables légaux sont immédiatement avertis par l'école ou l'établissement scolaire.
Un élève mineur ne peut pas sortir de l'hôpital ou de service de soins sans être accompagné d'un de ses parents ou de son responsable légal.

Votre enfant a t-il un PAI (Projet d'Accueil Individualisé pour raison de santé) : ☐ Oui ☐ Non
(Le PAI sera joint en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Votre enfant a t-il un PPS ( Projet Personnalisé de Scolarisation pour situation de handicap) : ☐ oui ☐ non
(Le PPS sera joint si besoin en cas de sortie ou de voyage scolaire)

Souhaitez-vous évoquer un point particulier sur la santé de votre enfant ? ☐ oui ☐ non
Si oui et /ou si votre enfant bénéficie d'un PAI et /ou d'un PPS, veuillez renseigner la fiche infirmerie confidentielle à remettre, sous enveloppe cachetée à l'attention du personnel infirmier,

Lors de la 1ère inscription dans l'établissement, merci de fournir la photocopie des vaccinations avec la fiche infirmerie confidentielle, sous enveloppe cachetée à l'attention de personnel infirmier de l'établissement,

Signature responsable légal n°1 Signature responsable légal n°2

*Vos données sont collectées par l'établissement*
*Le responsable de traitement est le le chef d'établissement. Les informations personnelles collectées serviront à alimenter les traitements suivants : informer les personnels de santé de l'établissement et , le cas échéant ceux des services de secours des problèmes de santé de l'élève.D'autres traitements de données à caractère personnel sont susceptibles d'être mis en œuvre par l'établissement et feront l'objet d'une information ultérieure par le chef d'établissement. Conformément aux dispositions issues du règlement européen à la protection des données à caractère personnel et à la nouvelle loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et d'effacement aux données. Pour exercer ces droits et pour toute question relative aux traitements des données de votre enfant (si l'élève est mineur), vous pouvez contacter le délégué à la protection des données par voie électronique dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr ou postale : Rectorat de la région académique Bourgogne-Franche-Comte - Délégué à la protection des données – 10 rue de la Convention – 25030 BESANCON Cedex. Si vous estimez, après avoir contacté le chef d'établissement ou le délégué à la protection des données que vos droits à la protection des données personnelles ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA80715, 75334 PARIS CEDEX07 ou sur https://www.cnil.fr/fr/plaintes .Cette fiche est conservée pendant 2 ans par l'établissement et sera détruite (BO du 16 juin 2005 relatif à l'archivage)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

**DOCUMENT A CONSERVER PAR LES FAMILLES - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024**

lycée MATHIAS

# DEMI-PENSION ET INTERNAT : REGLEMENT ET CONDITIONS FINANCIERES

## 1) CHOIX DU REGIME

Le choix du régime de votre enfant lors de son inscription constitue **UN ENGAGEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE**. Les changements de régime en cours d'année ne sont pas autorisés sauf cas exceptionnels. Toutefois, une modification de régime durant le mois de septembre est tolérée jusqu'à l'application des emplois du temps définitifs en informant le secrétariat d'intendance par écrit.

## 2) LA DEMI-PENSION

*Deux modalités de facturation sont possibles :*

→ **Au forfait**, permettant de prendre 4 ou 5 repas dans la semaine. Le paiement s'effectue chaque trimestre sur envoi de facture par courrier électronique aux familles.

→ **Au ticket**, permettant de prendre 1 à 5 repas dans la semaine au prix unitaire de 4,62 €. Il est impératif de créditer la carte magnétique avant de se présenter au self. Paiement possible par chèque à l'ordre du lycée Mathias, en espèces au service intendance du lycée ou par CB sur le site ou sur l'application MyTurboself.

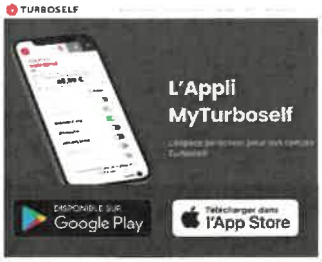


## 3) LES TARIFS

Vous trouverez ci-dessous les tarifs en vigueur pour le **1er trimestre 2023/2024** :

| | FORFAIT D'INTERNAT | FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) | FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS (lundi,mardi,jeudi,vendredi) |
|---|---|---|---|
| **1er TRIMESTRE** *(septembre – décembre 2023)* | **675,99 € (10.09 € par jour)** | **228,47 € (3.41 € le repas)** | **196,02 € (3.63 le repas)** |

**Les tarifs des 2ème et 3ème trimestres seront connus courant décembre 2023 et sont susceptibles d'évoluer par décision de la région Bourgogne-Franche-Comté.**

A titre **indicatif**, vous trouverez ci-dessous les tarifs de l'année 2022/2023 :

| | FORFAIT D'INTERNAT | FORFAIT DEMI-PENSION 5 JOURS (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi) | FORFAIT DEMI-PENSION 4 JOURS (lundi,mardi,jeudi,vendredi) |
|---|---|---|---|
| 2ème TRIMESTRE *(janvier – avril 2023)* | 595,27 € | 201,19 € | 170,61 € |
| 3ème TRIMESTRE *(mai – juillet 2023)* | 544,82 € | 184,14 € | 156,09 € |

## 4) MODE D'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE : CARTE MAGNÉTIQUE

- **Pour les nouveaux élèves** : carte magnétique remise gratuitement en début d'année scolaire (à conserver pour toute la scolarité au lycée)
- **Pour les élèves de première, terminale et les redoublants** : utiliser la carte magnétique remise l'année scolaire précédente ou acheter une nouvelle carte à la rentrée (6 €). Cette carte est personnelle et ne doit en aucun cas être prêtée ou donnée. En cas de perte ou de dégradation, elle sera facturée 6 euros.
- **Pour les élèves au ticket** : impossibilité d'accéder au restaurant scolaire en cas d'insuffisance de crédit sur la carte magnétique.

## 5) REMISES D'ORDRE

Les forfaits d'internat ou de demi-pension sont dus en **intégralité** quel que soit le nombre de repas ou de nuitées consommés. L'arrêt anticipé des cours en fin d'année ne donnera lieu à aucune remise d'ordre.
Des remises d'ordre sont possibles suite à absence de plus de 7 jours pour raisons de santé sur présentation d'un certificat médical adressé à l'intendance du lycée, pour stages, voyages scolaires ou autres cas arrêtés par le conseil d'administration.

## 6) BOURSE NATIONALE

Le montant de la bourse vient en déduction de la facture des forfaits de demi-pension ou d'internat. L'excédent est reversé à la famille de l'élève boursier.

## 7) REGLEMENT SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT

Vous retrouverez l'ensemble des informations ci-dessus dans le règlement du service de restauration et d'hébergement établi par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté disponible sur le site internet du lycée (https://lyc-mathias-chalon-sur-saone.eclat-bfc.fr/) ou via le QR Code ci-contre.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# FICHE INTENDANCE 2023/2024

**A RETOURNER AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION**

lycée MATHIAS

## ÉLEVE

NOM : PRÉNOM :

NIVEAU : ☐ 2NDE / ☐ 1ÈRE / ☐ TERMINALE

**En cas de 1ère inscription au lycée ou de changement de compte bancaire**

**→ JOINDRE OBLIGATOIREMENT un RIB au nom du responsable payant les frais scolaires et/ou ayant demandé la bourse des lycées**

Le RIB sert :
- à payer les bourses.
- à rembourser les trop-perçus (absences de l'élève pour maladie de plus de 7 jours, stages en entreprise, voyage scolaire annulés ou autres cas arrêtés par le Conseil d'Administration de l'établissement).

Le choix du régime de votre enfant lors de son inscription **constitue un ENGAGEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE. Les changements de régime (démission d'internat compris) en cours d'année scolaire ne sont pas autorisés saufs cas exceptionnels. Toutefois, un changement de régime durant le mois de septembre est toléré jusqu'à l'application des emplois du temps définitifs.**

## ➢ RÉGIME CHOISI POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024 :

EXTERNE ☐ / INTERNE ☐ / DEMI-PENSIONNAIRE ☐ **forfait *5 JOURS*** (du lundi au vendredi)

☐ **forfait *4 JOURS*** (le mercredi est exclu du forfait)

☐ ***AU TICKET*** (4.62 € par repas)

**Nom et prénom du responsable qui paye les frais scolaires :**

*Je m'engage à consulter le règlement du service de restauration et d'hébergement disponible sur le site internet du lycée ou via le QR code ci-contre.*

Fait à : Le : Signature :

## BOURSE DES LYCEES

Merci de préciser le statut de votre enfant :

ÉLEVE BOURSIER EN 2022/2023 ☐ / ÉLEVE NON BOURSIER ☐ / DOSSIER DE DEMANDE DE BOURSE EN COURS ☐

| | | |
|---|---|---|
| lycée MATHIAS | **DEMANDE INTERNAT**<br>INSCRIPTION ☐<br>RE INSCRIPTION ☐ | **Lycée polyvalent MATHIAS**<br>**3, place Mathias**<br>**BP 1012271321 Chalon sur Saône**<br>**Tel : 03.85.97.48.00** |

**A RETOURNER AU PLUS TARD POUR LE 7 JUILLET 2023**

| | | |
|---|---|---|
| **NOM de l'élève :** | **Prénoms :** | |
| **Date de naissance :** | **Lieu de naissance :** | F ☐ G ☐ |
| **Adresse de l'élève :** | | |
| **Tel portable de l'élève :** | | |

**Demande d'inscription en classe de :**

**Niveau Lycéen :** 2nde ☐ 1ère ☐ Term ☐

Filière : Générale ☐ ST2S ☐ STMG ☐ PRO ☐

**Niveau Etudiant :** 1ère année ☐ 2ème année ☐ 3ème année ☐

Filière : BTSSIO ☐ BTSCG ☐ BTSSP3S ☐ DCG ☐

**TRANSPORT** *(rayer le(s) transport(s) non utilisé(s). Noter les kms entre chaque moyen de transport)*

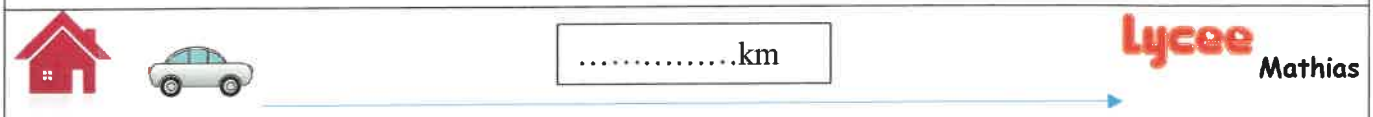


**Situation familiale particulière :**

| RESPONSABLE LEGAL 1 | RESPONSABLE LEGAL 2 |
|---|---|
| NOM :.....<br>Prénom : .....<br>Adresse: .....<br>.....<br>.....<br>E-mail : .....<br>Tel. Domicile :.....<br>Tel. Portable.....<br>Tel professionnel :.....<br><br>Signature : ..... | NOM :.....<br>Prénom : .....<br>Adresse: .....<br>.....<br>.....<br>E-mail : .....<br>Tel. Domicile :.....<br>Tel. Portable.....<br>Tel professionnel :.....<br><br>Signature : ..... |

lycée MATHIAS

Année scolaire 23/24

# AUTORISATIONS PARENTALES (SORTIE DU LYCEE – PRISE DE VUE)

**DATE : .../...../.....** **NOM :..... PRENOM :.....**

**CLASSE : 2e ☐ 1ère ☐ Term ☐ Post-bac ☐**

## 1/ AUTORISATION DE SORTIE DU LYCEE - ELEVE MINEUR

**En cas d'absence de professeur, ou d'absence de cours dans l'emploi du temps annuel :**

Je, soussigné(e) M. Mme....., responsable légal(e),

☐ **Autorise mon enfant mineur à sortir du lycée** quand il n'a pas cours.

☐ **Souhaite ne pas autoriser mon enfant mineur à sortir du lycée** quand il n'a pas cours.
Dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous avec la CPE qui suit sa classe afin de déterminer vos attentes. **Sans cet entretien, aucun suivi ne pourra être mis en place.**

☐ J'atteste avoir pris connaissance du fait que **je dois prendre rendez-vous avec la CPE SI je ne souhaite pas autoriser mon enfant à sortir** du lycée quand il n'a pas cours.

Signature du responsable légal : .....

## 2/ AUTORISATION DE PRISE DE VUE (Photos de classe) – ELEVES ET ETUDIANTS.

Les prises de vues se dérouleront entre le **mardi 19 et le mercredi 20 septembre 2023** par l'intermédiaire d'un professionnel, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.
Pour information, les photographies individuelles seront utilisées à des fins purement administratives (dossier élève). La possibilité vous sera offerte d'acheter les portraits de votre enfant et/ou la photo du groupe classe, sans aucune obligation d'achat.

Je, (nous) soussigné(e)(s) M.Mme.....

Responsable(s) légal (aux) ☐ Elève majeur (e) ☐

☐ **autorise(ons) la prise de vues**

☐ **n'autorise(ons) pas la prise de vues**

| Elève mineur<br>Signature du responsable légal :<br>*(précédée de la mention « Lu et approuvé - bon pour accord »)* | Elève majeur<br>Signature de l'élève majeur :<br>*(précédée de la mention « Lu et approuvé - bon pour accord »)* |
|---|---|
| | |

lycée MATHIAS

Chalon S/Saône, le 19 juin 2023

# MODALITES TRANSPORTS SCOLAIRES - RENTREE 2023-2024

## L'inscription ou la réinscription

## 1/ Transport du domicile à Chalon :

### Cas 1 : Domicile appartenant au Grand Chalon :

Les élèves habitant le Grand Chalon (ou communes affiliées) utiliseront uniquement le réseau Zoom pour se rendre dans les établissements scolaires du Grand Chalon. Que ce soit pour une nouvelle demande ou un renouvellement, il est obligatoire d'effectuer l'inscription en remplissant le formulaire en ligne sur www.reseau-zoom.com à compter du 1er juin.

Pour avoir un justificatif de déplacement valide dès le jour de la rentrée, les demandes doivent être faites avant le 5 août pour les demandes de transport SNCF et avant le 15 août pour les transports bus.

### Cas n°2 : Domicile ne faisant pas partie du Grand Chalon

Que ce soit pour une première demande de transport scolaire ou un renouvellement, il est obligatoire de faire une nouvelle demande en se connectant sur :

www.bourgognefranchecomte.fr/accueil-transport à partir du 7 juin.

Pour disposer d'un titre de transport scolaire dès la rentrée, l'inscription doit être réalisée avant le 15 juillet. Passé ce délai les inscriptions restent possibles, sans garantie d'avoir un titre de transport pour la rentrée.

Une fois la demande validée, soit le titre de transport est envoyé par courrier à la famille, soit ses droits aux transports sont réactivés à distance.

Attention, la carte de transport est valable plusieurs années. Elle est à conserver.

Pour les élèves qui prennent le train, l'abonnement scolaire BFC est à conserver durant l'année scolaire. A chaque montée dans le train, l'élève doit être muni de son titre.

En cas de délai dépassé pour la demande de transports SNCF, les élèves devront acheter un abonnement d'un mois auprès du guichet de gare de départ. Dès réception de la carte d'abonnement annuelle délivrée par les services SNCF et envoyée au domicile des parents, il sera possible de se faire rembourser l'abonnement temporaire payant (sur présentation de la carte d'abonnement annuelle, au guichet où l'achat a été effectué.

## 2/ Transport Intra Chalon : Gare de Chalon / Lycée MATHIAS :

**Cas n° 1 : domicile appartenant au Grand Chalon** = abonnement Grand Air Gratuit du lundi au vendredi en période scolaire ou abonnement Grand Air + de 24€/an pour des voyages 7j/7, toute l'année, sans limite.

**Cas n°2 : domicile hors Grand Chalon** = abonnement Grand Air de 24€/an à commander sur www.reseau-zoom.com

**Le secrétariat des élèves**

# Demande d'abonnement scolaire

## 2023-2024

**1**

### Je prépare mes justificatifs

- **Une photo d'identité**
- **Une pièce d'identité** : carte d'identité ou livret de famille
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois
- **Justificatif de scolarité 2023-2024**

**2**

### Je vais sur le site

**www.reseau-zoom.com**
Rubrique rentrée 2023-2024

**3**

### Je complète le formulaire en ligne

**Je fais ma demande dès à présent**

**Pour être prêt en Septembre !**

GrandChalon

PARTENAIRE transdev

*9 place de Beaune à Chalon-sur-Saône puis*
*17 Av. Jean Jaurès à Chalon-sur-Saône*
*03.85.93.18.80 - www.reseau-zoom.coom*

zoom

## Je fais ma demande en quelques clics !

### Je complète le formulaire en ligne

### Justificatifs à joindre au formulaire :

- **Une photo d'identité** format png ou jpeg
- **Une pièce d'identité :** carte d'identité ou livret de famille (format pdf, png ou jpeg)
- **Un justificatif de domicile** de moins de 3 mois au nom de l'élève ou de son représentant légal **tamponné par l'établissement fréquenté à la rentrée 2023-2024** (format pdf, png ou jpeg)

### Zoom traite ma demande

### Dès que mon dossier est validé, Zoom m'informe par mail

### Je peux alors opter pour la formule de mon choix en fonction de ma situation

zoom

*Plus de renseignement sur reseau-zoom.coom*

lycée MATHIAS

# F.S.E. Lycee MATHIAS

## Année scolaire 2023-2024

Association Loi 1901, à but non lucrative, gérée par des personnels, des lycéens, des étudiants et des parents.

### SES OBJECTIFS

- Développer chez les jeunes le sens des responsabilites et leur donner envie de monter des projets
- Contribuer à !'amélioration des lieux de vie des élèves (aide à l'aménagement des foyers des élèves, de la cafeteria, de l'internat, des extérieurs, ...)
- Financer les clubs et des évenements (achat de jeux, de petit materiel, Téléthon, Cent Jours du Bac, Bal de l'Internat...)
- Alléger le coût des sorties, des voyages...etc.

### SES REVENUS

- Les cotisations des familles qui adhèrent (coût de l'adhésion = 6€ pour l'année)
- Les dons
- Les bénéfices de certaines actions
  - Photos de classes
  - Chocolats de Noel
  - Tombolas
  - Vente de pains au chocolat, de biscuits...etc.

***Pour faire du Lycée Mathias un veritable lieu de vie pour vos jeunes, pour leur donner enviede participer à la vie associative et monter des projets, pour alléger le coût des sorties scolaires,***

**Rejoignez-nous, ADHÉREZ**

---

### BULLETIN D'ADHESION AU F.S.E.

A rendre avec le dossier d'inscription/réinscription

Je, soussigné(e) M........................................, responsable légal(e), demande l'adhésion au F.S.E. de mon/mes enfant(s):

| NOM | PRENOM | CLASSE |
|---|---|---|
| | | * |
| | | |

| NOM | PRENOM | CLASSE |
|---|---|---|
| | | |
| | | |

Je règle :

**<u>En espèces</u>** ❐ (dons une enveloppe mentionnant nom/ prénom/classe de chacun de mes enfants pour l'année scolaire 2022/2023)

**<u>Par chèque bancaire</u>** ❐ (à l'ordre du « F.S.E. Mathias ». Notez au dos du chèque / noms/ prénoms/classe de chaque enfant

**Si plusieurs enfants : merci de noter sur cette ligne celui qui se charge de transemttre le règlement*

*RAPPEL : 6€ par élève scolarisé à Mahias*